



RÈGLEMENT

INSCRIPTION

L'inscription d'un·e enfant en séjour est définitivement validée par le paiement d'un acompte de 100 CHF. Dès lors, le·la responsable d'inscription s'engage à verser le solde du séjour dans les délais indiqués sur le courrier de confirmation (sauf accord préalable écrit) ainsi qu'à respecter le présent règlement.

FORMULAIRE DE CONTACT ET DE SANTÉ

Il est indispensable de nous retourner le formulaire dans les délais indiqués sur le courrier de confirmation. Aucun·e participant·e ne sera autorisé·e à partir en séjour sans que ce document n'ait été fourni. Un·e participant·e pourrait en effet se voir refuser le départ en séjour si ce formulaire n'était pas parvenu à temps au secrétariat. Dans ce cas, le solde du séjour resterait dû.

MAJORATION FINANCIÈRE

Une majoration financière est demandée aux participant·es habitant des communes ne subventionnant pas nos activités, selon le détail ci-dessous :

- Hors territoire suisse 40 CHF p/jour
- Hors canton de Genève 10 CHF p/jour
- Frontalier·ères* (canton de GE) 10 CHF p/jour
- Frontalier·ères* (Ville de GE) 0 CHF p/jour

* sur présentation d'une attestation avec mention de l'adresse professionnelle (majoration de 40 CHF sans justificatif).

DÉSISTEMENT

Tout désistement doit se faire par écrit. L'acompte de 100 CHF sera retenu à titre de frais administratifs.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du séjour (date du timbre postal ou du mail faisant foi), la totalité du prix reste due.

En cas de désistement pour un séjour à l'étranger, le prix du logement ainsi que le prix du transport (billet d'avion ou de train) pourra être retenu en plus des frais administratifs.

En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical, les conditions suivantes sont applicables :

- Au plus tard jusqu'à 8 jours ouvrés* avant le départ du camp, remboursement de la totalité du prix moins 100 CHF.
- En cas d'accident ou de maladie 8 jours ouvrés* avant le départ, le jour du départ ou pendant le camp, même sur présentation d'un certificat médical, **aucun remboursement n'est possible et la totalité du séjour reste due.**

* Les jours ouvrés au CPV sont les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Nous conseillons aux responsables d'inscription de souscrire à une assurance annulation privée.

RÉDUCTION DE PRIX ET AIDES FINANCIÈRES

Le CPV soutient les familles à revenu modeste. Des solutions de paiement échelonné peuvent être trouvées auprès du secrétariat.

Sur demande, il est également possible d'obtenir une aide via le Fonds Mimosa pour un montant maximal de 500 CHF par année et par enfant. L'aide ne peut pas excéder la moitié du prix du séjour. La demande d'aide doit être effectuée auprès du secrétariat du CPV **avant le début du séjour.**

Les enfants d'une même fratrie, inscrit·es à des séjours durant la même période, peuvent, uniquement sur demande auprès du secrétariat, bénéficier des réductions suivantes :

- 40 CHF pour le·la deuxième enfant
- 60 CHF pour le·la troisième enfant
- 80 CHF pour le·la quatrième enfant

Cette réduction est cumulable avec le Fonds Mimosa.

INFORMATIONS AVANT LE SÉJOUR

Des informations relatives au séjour vous seront communiquées quelques semaines avant le départ, via votre espace personnel sur notre site internet.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les participant·es ont l'obligation de respecter les consignes données par les moniteurs·trices et de suivre les règles de sécurité et de prudence habituelles. Le CPV se réserve le droit de renvoyer un·e participant·e dont le comportement met en péril le bon déroulement du séjour.

Afin de garantir la sécurité de chacun·e, le CPV se réserve le droit de refuser une inscription dans le cas où le·la participant·e ne serait pas en mesure de comprendre les règles.

Les participant·es qui quittent un séjour en cours ou ceux·celles qui sont renvoyé·es ne peuvent pas prétendre à un remboursement du prix du séjour, même partiel, la totalité du prix reste due. Les frais de renvoi et de rapatriement sont entièrement à la charge des responsables d'inscription. Les responsables légaux doivent être joignables et en mesure d'assurer le retour de leur enfant en tout temps.

VIE DU SÉJOUR

Le CPV promeut l'apprentissage de la vie collective et la mixité nocturne est autorisée. Dans la mesure du possible et selon le logement, le choix des participant·es en matière de couchage sera respecté.

Chaque enfant et adolescent·e participe à l'ensemble de la vie communautaire du séjour : préparation des repas, rangements, vaisselle, animation des soirées, jeux, etc.

Les téléphones portables et appareils connectés sont interdits durant les séjours. Afin d'obtenir des nouvelles des camps, les familles peuvent prendre contact avec le secrétariat. Aucun contact direct n'est prévu entre parents et participant·es pendant les séjours.

PASSEPORT, CARTE D'IDENTITÉ ET VISA

Pour les séjours hors de Suisse uniquement, un document d'identité valide pour chaque participant·e doit être fourni aux moniteurs·trices lors du départ. Il appartient également aux responsables légaux de se mettre en lien avec l'ambassade de leur pays d'origine pour un éventuel visa. Sans ce document, le départ sera annulé et la totalité des frais due. En cas de rapatriement en raison de l'absence du document adéquat, le retour d'un·e participant·e serait à la charge des responsables légaux.

DÉCHARGE DE TRANSPORT

Il est possible d'amener ou de venir chercher un·e participant·e directement sur le lieu du séjour (décharge signée obligatoire). Dans ce cas, il ne sera pas possible de prétendre à un remboursement partiel.

ASSURANCES

Pour les séjours à l'étranger, il est vivement conseillé de souscrire à une assurance rapatriement. En ce qui concerne les effets personnels, ceux·cis ne sont pas assurés par le CPV.

FRAIS DE SANTÉ

Le CPV prendra les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des participant·es en essayant de joindre leurs responsables légaux au préalable ou dans les meilleurs délais. Il est important de noter que nos moniteurs·trices ne sont pas autorisé·es à administrer aux participant·es des médicaments autres que ceux prescrits par les responsables d'inscription ou par un médecin.

Les frais de santé occasionnés pour le·la participant·e, et avancés par le CPV, sont à la charge des responsables d'inscription et devront être remboursés au CPV au retour du séjour.

Le CPV dispose d'une assurance complémentaire en cas d'accident lors d'un séjour. Les frais non couverts par l'assurance personnelle des participant·es peuvent être couverts par cette dernière.

DROIT À L'IMAGE ET PROMOTION DES ACTIVITÉS

Par l'inscription à un séjour, les responsables légaux donnent leur accord pour que le CPV utilise les photos et vidéos prises durant le séjour pour la promotion de ses activités et ce, sans limite de temps et d'espace. Cette promotion passe par les programmes de séjours, la communication avec nos membres et partenaires, le site internet, les réseaux sociaux et la presse écrite.

Si la famille ou le·la participant·e concerné·e ne donnent pas leur accord, notre secrétariat doit en être informé par écrit **avant le début du séjour.**

Lors du séjour, la volonté des participant·es en matière d'image sera scrupuleusement respectée et la prise de photos et vidéos par les moniteurs·trices strictement encadrée.

REMARQUES

Nous nous réservons le droit de modifier les activités et les moyens de transport décrits dans les textes de nos programmes, selon les conditions de chaque séjour. En cas de manque d'inscriptions, nous nous réservons aussi le droit d'annuler un séjour.

Pour des raisons de normes de sécurité, les activités proposées peuvent varier selon l'âge, la taille et la corpulence de chaque participant·e.

LANGUE D'USAGE

La langue d'usage, tant durant les séjours que dans les communications du et avec le CPV est le français.

Le for juridique est à Genève